Image not found or type unknown

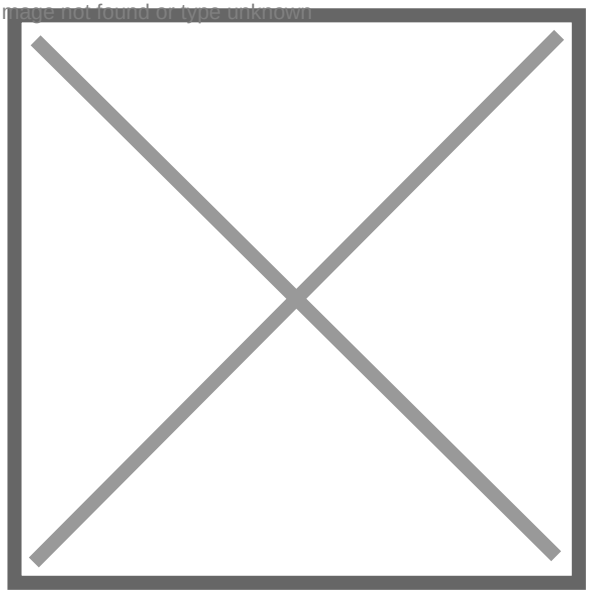

Suis je obligé de faire mon préavis?

Par **lala782**, le **22/10/2016** à **10:34**

Bonjour
Actuellement stagiaire dans la fonction publique hospitalière depuis le 17 octobre 2016, j ai également réussi mon concours de gardien de la paix dans la police nationale.
Je suis en attente de mon entrée en école, j ai contacté le centre de formation de police afin de me communiqué une date d entrée en école.
Ces derniers m ont répondu au meilleurs des cas je suis prévenu 3 samaine avant au pire une samaine avant.

Certaines personnes me dirigeant a l hôpital essayent de trouver quelque chose pour me bloquer ou me faire payer mon préavis que je ne pourrai pas faire.

Le ministère de l intérieur m enverra une convocation afin de rentrer en école, cette dernière pourra t elle m exempter de mon préavis ?

Merci par avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **22/10/2016** à **18:39**

Bonjour,
Vous voulez dire qu'il n'y a que 4 JOURS que vous êtes stagiaire hospitalier ?

Par **lala782**, le **22/10/2016** à **21:35**

Bonsoir pragma
Non j ai intégré l hôpital en novembre 2013 en cdd
Puis en mai 2016 je suis passé stagiaire catégorie c
Et le 17 octobre je suis passé stagiaire b

J ai passé énormément de concours cette année a l hôpital plus le concours de gardien de la paix et étant ancienne ADS je préfère retourner dans la police.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés